



DOSSIER DE MARIAGE

De.....

Et de

A célébrer le : Àheures

Pièces à fournir :

Nationalité française

- Copies intégrales des actes de naissance datant de moins de 3 mois à la date du mariage des futurs(es) époux (ses)
- Copie des cartes nationale d'identité ou des passeports des futurs(es) époux (ses)

Autre nationalité

- Copie intégrale d'acte de naissance (moins de 6 mois), traduit en Français (soit par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'Appel et la Cour de Cassation, soit par le Consul de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé, soit par les Consuls étrangers en France)
 - Copie des passeports ou titres de séjour des futurs(es) époux (ses)
 - Un certificat de coutume délivré par une autorité étrangère (Ministère ou Consulat) ou par un juriste
 - Un certificat de capacité matrimoniale accompagné de sa traduction
 - Un acte de notoriété établi par le juge d'instance si l'acte de naissance ne peut être produit
 - Si le ressortissant étranger a la qualité de réfugié ou d'apatride, s'adresser à OFPRA pour la délivrance des actes de l'état civil et le certificat de coutume en vue du mariage
-
- Justificatif de domicile de chacun des futurs(es) époux (ses) à leur nom et prénom dont au moins un est domicilié à Neuilly-Crimolois,
 - Certificat de contrat de mariage délivré par le notaire
 - Dispense d'âge pour les mineurs avant 18 ans révolus délivré par le Procureur de la République et acte de consentement des ascendants, s'ils sont tenus au consentement
 - En cas d'enfant(s) commun(s) : livret de famille
 - Veuillez joindre pour chaque témoin la photocopie de la pièce d'identité (CNI, passeport)

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15.000 €, quiconque aura établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.



RENSEIGNEMENTS FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1

NOM:.....
Prénoms:.....
Date de naissance : Lieu de naissance :
Profession.....

Situation matrimoniale Célibataire
 Divorcé(e) depuis le.....
 Veuf (ve) depuis le

Adresse:.....
N° téléphone :.....

Père
NOM :.....

Prénoms :
Est-il décédé : OUI NON

Profession :
Adresse complète :.....
Code Postal :..... Ville :.....

Mère
NOM de naissance :.....

Prénoms :
Est-elle décédée : OUI NON

Profession :
Adresse complète :.....
Code Postal :..... Ville :.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments indiqués ci-dessus
Fait à....., le.....

Signature du (de la) futur(e) époux(se)

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15.000 €, quiconque aura établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.



RENSEIGNEMENTS FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2

NOM:.....
Prénoms:.....
Date de naissance : Lieu de naissance :
Profession.....

Situation matrimoniale Célibataire
 Divorcé(e) depuis le.....
 Veuf (ve) depuis le

Adresse:.....
N° téléphone :.....

Père
NOM :.....
Prénoms :
Est-il décédé : OUI NON

Profession :
Adresse complète :.....
Code Postal :..... Ville :.....

Mère
NOM de naissance:.....
Prénoms :
Est-elle décédée : OUI NON

Profession :
Adresse complète :.....
Code Postal :..... Ville :.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments indiqués ci-dessus
Fait à....., le.....

Signature du (de la) futur(e) époux(se)



Adresse de résidence commune :
.....
.....

- Avez-vous des enfants ensemble ? NON OUI
- Un contrat de mariage a-t-il été établi ? NON OUI
- Le mariage sera-t-il célébré religieusement ? NON OUI
- Un échange d'anneaux est-il prévu ? NON OUI
- Souhaitez-vous apparaître dans le *Bien Public* ? NON OUI



Nous rappelons aux futurs mariés que le lancer de confettis ou de riz est interdit à la sortie de la Mairie et des églises de la commune. En revanche l'utilisation de pétales de fleurs naturelles, de lavande ou de bulles est autorisée.

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15.000 €, quiconque aura établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.



LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Témoïn n° 1

NOM :

Prénoms:.....

Profession :.....

Adresse complète :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Témoïn n° 2

NOM :

Prénoms:.....

Profession :.....

Adresse complète :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Témoïn n° 3

NOM :

Prénoms:.....

Profession :.....

Adresse complète :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Témoïn n° 4

NOM :

Prénoms:.....

Profession :.....

Adresse complète :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Veillez joindre pour chaque témoin photocopie de la pièce d'identité (CNI, Passeport)

- Les témoins doivent être majeurs, nombre minimum 2, maximum 4
- Leur présence lors de la cérémonie est IMPERATIVE

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15.000 €, quiconque aura établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.